

VAE Volet B

À compléter par la commission ad hoc pour la validation des acquis de l'expérience dans le cadre du programme de formation BTS « _____ » au terme de la procédure de la validation des acquis de l'expérience.

1. Données personnelles

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

2. Décision :

- N'est pas autorisé(e) à s'inscrire au programme de formation.**
Motif du refus :

- Est autorisé(e) à s'inscrire au programme de formation :**

- Sans programme complémentaire (dispense de la totalité des modules, cours et épreuves permettant l'obtention du diplôme).
- Avec programme complémentaire : (voir tableau ci-dessous)

5. Procédure à suivre :

Au cas où vous êtes autorisé(e) à vous inscrire à la formation, veuillez :

- Payer les frais d'inscription pour la formation. Vous disposez d'un délai maximum de quatre semestres après la notification de la décision positive de la validation des acquis de l'expérience pour vous inscrire dans le programme de formation menant à l'obtention du diplôme visé.
- Prendre contact avec la coordinatrice / le coordinateur de la formation pour clarifier les détails concernant les mesures de validation, l'organisation de la formation (les coordonnées se trouvent sur www.ltps.lu).

Date :

Nom et signature des membres de la commission ad hoc pour la validation des acquis de l'expérience dans le cadre du programme de formation BTS « _____ » :